

Système métrique

C'est ainsi que les Américains ont réglé la question. J'ai déjà dit qu'il existe plusieurs variations du système métrique dans divers pays du monde. Beaucoup de pays ont conservé les unités de mesure qui, si elles étaient changées, embrouilleraient le public. Toutefois, au Canada, nous semblons foncer sans savoir où nous allons.

A mon avis, la Commission du système métrique n'a pas rempli son mandat établi dans le décret du conseil concernant les pouvoirs et buts. Pour être plus précis, le décret du conseil donne instruction à la Commission d'amorcer, de coordonner et d'entreprendre des enquêtes et études sur le système métrique dans divers secteurs de l'économie canadienne. Je dis que la Commission du système métrique établie en vertu du décret du conseil C.P. 1971-1146 daté du 10 juin 1971 n'a pas exécuté la disposition (A) de l'article sur les pouvoirs et les buts. La réponse du secrétaire d'État chargé des petites entreprises qui figure aux pages 5226 et 5227 du *hansard* du 3 avril de cette année le prouve. Le bill que nous étudions le prouve également. En dépit des avertissements répétés des députés de côté-ci de la Chambre, la Commission du système métrique a induit le ministre, le comité et la Chambre en erreur. Elle a rejeté les arguments qui ont été présentés au comité et à la Chambre concernant l'arpentage et écarté l'argument de l'Association des consommateurs du Canada concernant l'emballage et l'inscription de deux poids ou mesures sur les emballages.

Sur les conseils de la commission, le gouvernement a repoussé des amendements qui auraient mis un peu de logique dans le bill C-23. Un des dangers très réels qui nous menace c'est d'être gouvernés de plus en plus par des règlements, des conseils et des commissions. De par leur structure même, ils subvertissent le Parlement. Les mesures proposées par le gouvernement dans le projet de loi constituent un bon exemple de cette subversion. Ce sont des personnages anonymes, invisibles qui mettent en place des règlements ayant force de loi. Le Parlement du Canada n'a jamais eu l'occasion de les débattre. Notre pays est vraiment gouverné par un petit groupe de personnes, par rapport à la population totale, qui n'occupe pas de fonctions électives. Leur pouvoir dépasse de beaucoup ceux du Parlement. Ils sont en mesure de modifier le système de marché, l'économie du Canada et notre genre de vie sociale et ils font intrusion dans la vie privée des Canadiens. Ils ont le pouvoir de faire des règlements qui ont force de loi et ils n'ont pas à en répondre devant le peuple canadien par l'intermédiaire du Parlement. Selon moi, c'est une façon néfaste de diriger une commission ou le Parlement même.

Je me suis entretenu avec des représentants canadiens de l'industrie des appareils électriques et avec quelques représentants américains. J'ai demandé aux Américains comment ils envisageaient la conversion au système métrique et pourquoi ils avaient choisi cet itinéraire. Ils m'ont dit que la seule raison pour laquelle ils adoptaient le système c'est que nous étions en train de le faire au Canada. Les membres de la Commission du système métrique parcourent le pays périodiquement pour organiser des discussions avec les représentants de l'industrie. La Commission adore dire que la conversion ne reviendra pas cher. Elle suppose que les entreprises en feront les frais puisqu'elles retireront beaucoup d'avantages de la conversion. Par contre, les chefs d'entreprise nous rétorquent qu'ils n'en feront pas les frais et que c'est le consommateur qui paiera les

pots cassés. Inutile donc de se leurrer, c'est le consommateur qui fera les frais de la conversion au système métrique.

J'ai rencontré les représentants de la petite entreprise et je sais que le ministre l'a fait également. Cependant, il ne s'est pas montré trop indulgent dans son projet de loi à l'égard de cette collectivité. Nous verrons si la Commission du système métrique va leur proposer des solutions. Cependant, le processus de la conversion au système métrique ne tient pas compte de la situation de la petite entreprise.

J'ignore combien de ministres se sont occupés de cette affaire. Il y en a peut-être eu trois, quatre ou cinq, mais à l'occasion de différentes réunions, on a dit à la commission d'amener les petites entreprises à participer à cela parce que certaines des revendications faites par la petite entreprise ne sont pas justifiées. Certains petits hommes d'affaires sont mal renseignés. On devrait les persuader de participer à ce processus. Tout cela pourrait se faire selon le principe de «payez vos dépenses», et nous pensons que certains de ces chefs de secteurs et de ces présidents de petites entreprises pourraient être intégrés dans ce processus et on pourrait leur demander de participer à la conversion au système métrique.

En terminant, j'insiste auprès du ministre pour qu'il approuve cet amendement. Je pense que l'on devrait renvoyer cette question au comité pour qu'elle y soit discutée à fond. Nous devrions pouvoir, s'il le faut, nous déplacer et rencontrer certains groupes d'agriculteurs car le Conseil canadien des grains et d'autres groupes puissants—et nous avons appris par le *Globe and Mail* l'autre jour, que les dirigeants d'un grand nombre de ces groupes sont nommés par le gouvernement—ont l'intention de se faire obéir au besoin. Ils ne communiqueront pas nécessairement des renseignements exacts aux gens qui auront à assumer les frais de la conversion au système métrique et qui auront à s'y habituer. Je pense que le comité devrait de nouveau avoir l'occasion d'entendre des témoins afin d'être bien renseigné lui-même et de dire aux gens à quelles difficultés ils devront faire face. Cela fait, je pense que nous pourrions continuer à nous occuper du bill de façon ordonnée. Je voudrais, comme le demande l'amendement, que l'on renvoie ce bill au comité pour que les questions qui y sont mentionnées soient étudiées plus à fond.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, avant de terminer le débat sur cette question, je voudrais me joindre au député de Halton-Wentworth (M. Kempling) pour essayer de convaincre le gouvernement de l'opportunité de cet amendement. Cet amendement n'a nullement pour but de retarder l'adoption du bill; il vise simplement à faire renvoyer les articles 2, 6, 8 et 10 du bill C-23 au comité. Cette mesure donnerait un peu de poids aux paroles du ministre des Transports (M. Lang), du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) et du ministre d'État (Petites entreprises) (M. Marchand), et il y aurait effectivement une véritable consultation des producteurs du pays.

● (1700)

La consultation est extrêmement importante. Au cours des six derniers mois, le gouvernement a promis à diverses reprises—je ne donnerais pas les détails, à moins que le député ne le désire—à différents organismes, groupes ou personnes, qui s'intéressent aux travaux législatifs de la Chambre, d'amorcer un processus de consultation. Or cette consultation n'a pas eu